

## **Compte-rendu du conseil municipal Vieillevigne du 15 avril 2021**

L'an deux mille vingt et un le quinze avril, à 20 heures 30, l'assemblée communale s'est réunie au foyer rural sous la présidence de Laurent Miquel, Maire.

Convocation du 2 avril 2021.

Etaient présents :

Membres du conseil municipal : Michel BECHU, Serge CLAUSTRES, Nathalie HEWISON, Sylvain JUSTAUT, Géraldine MARTIN-HOUSSART, Laure MERCADAL, Laurent MIQUEL, Christophe MUET, Nathalie SOULOUMIAC, Georges SYLVESTRE.

Absence : Claire MOULIS a donné procuration à Géraldine Martin-Houssart

Secrétaire de séance : Géraldine MARTIN-HOUSSART

Début de la séance : 20h30

### **Ordre du jour**

1. Compte de gestion 2020 .....	2
2. Compte administratif 2020 .....	2
3. Affectation du résultat 2020 .....	2
4. Vote des taux d'imposition .....	2
5. Budget primitif 2021 .....	3
6. Pacte de gouvernance Terres du Lauragais .....	4
7. SDHEG : éclairage public .....	4
8. Points divers .....	5

## 1. Compte de gestion 2020

Présentation du compte de gestion envoyé par le comptable de la trésorerie de Villefranche-de-Lauragais.

	Résultat clôture exercice 2019	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2020	Résultat de clôture 2020
Investissement	-22843,07		17170,86	-5672,21
Fonctionnement	162465,56	41105,19	64892,86	186043,34
Total	139622,49	41105,19	82063,72	180371,13

==> **Validation du compte de gestion 2020 : vote POUR à l'unanimité des votants (11 votes)**

## 1. Compte administratif 2020

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement 2020	213 096,33 €	277 989,19 €
Investissement 2020	63 237,82 €	80 408,68 €
Reports 2019 fonctionnement		121 360,37 €
Reports 2019 investissement	22 843,07 €	
Restes à réaliser Investissement	100 059,80 €	28 550,00 €
<b>Résultat cumulé</b>		
Investissement	186 140,69 €	108 958,68 €
Fonctionnement	213 096,33 €	108 958,68 €
<b>Total</b>	<b>403 706,29 €</b>	<b>500 749,80 €</b>

Présentation du compte administratif 2020 par l'adjointe au maire Nathalie Souloumiac.

==> **Validation du compte administratif 2020 : vote POUR à l'unanimité des votants (10 votes), le maire ne participe pas au vote**

## 2. Affectation du résultat 2020

Les comptes font état d'un résultat de fonctionnement positif de 186.253,23 € et d'un besoin de financement en investissement de 77.182,01 €.

Pour compenser ce besoin de financement, on prélève cette somme sur l'excédent de fonctionnement. On reporte en excédent de fonctionnement 109.071.22 €.

==> **Validation de l'affectation du résultat 2020 : Vote à l'unanimité des votants (11 votes)**

## 3. Vote des taux d'imposition

Seuls deux taux sont à voter par la commune : celui sur la taxe foncière bâti et celui sur la taxe foncière non bâti.

Depuis la réforme fiscale, la commune perçoit une allocation de compensation pour remplacer la taxe d'habitation. Des coefficients correcteurs ont été reçus par la commune.

En appliquant le mode de calcul, la commune aurait perçu trop mais garderait le bénéfice de la

surcompensation en raison du montant inférieur au plafond.

Étant donné que :

- les taxes foncières ont peu augmenté depuis la dernière mandature.
- la communauté de communes ne prévoit pas d'augmentation.
- la commune a engagé de gros projets avec des besoins de financements

==> une augmentation des taux de 2 % est proposée faisant passer :

la taxe foncière bâti de 36,90 % à 37,64 %

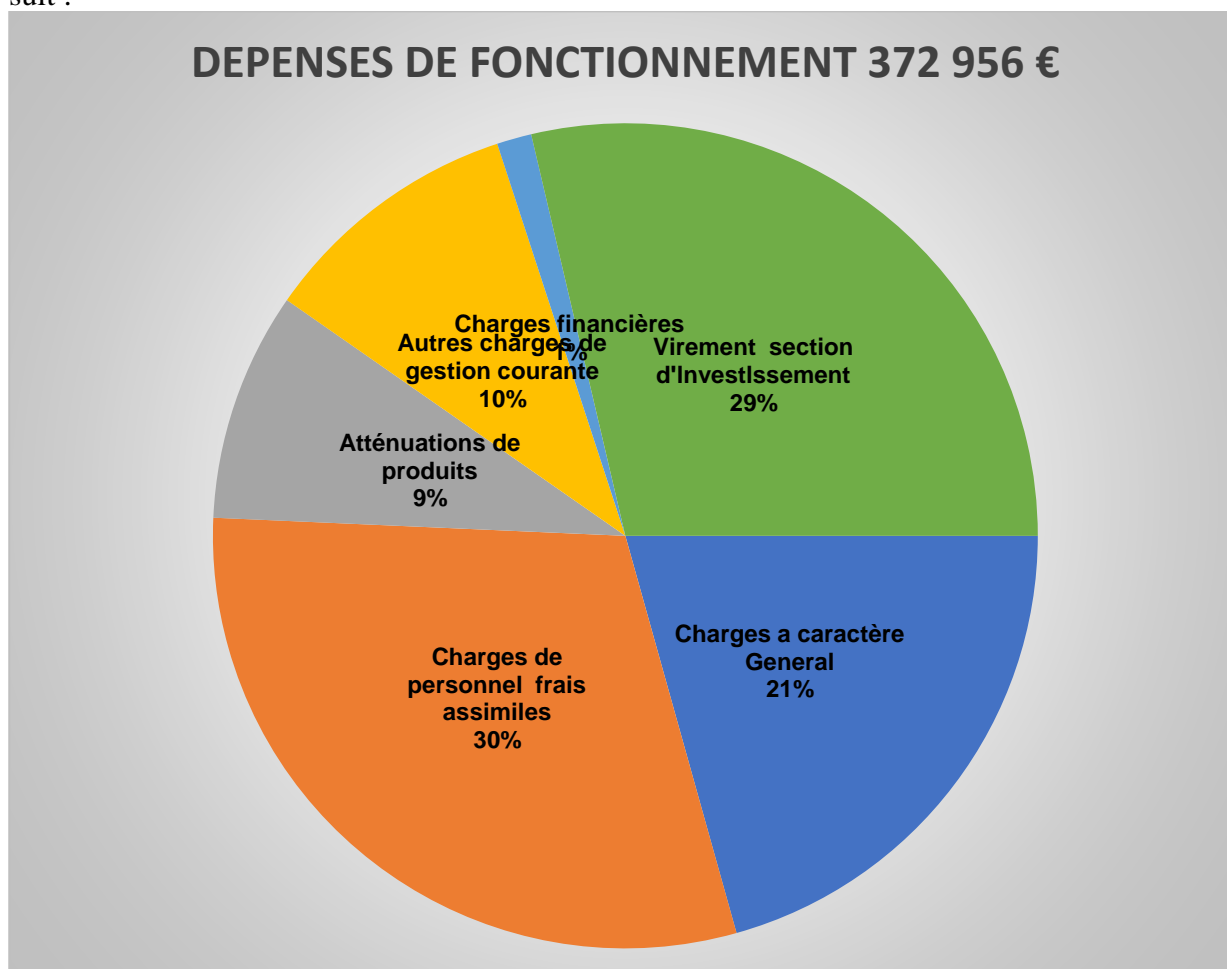
la taxe foncière non bâti de 66,82 % à 68,16 %

==> **Approbation des taux à l'unanimité des votants (11 votes)**

## 4. Budget primitif 2021

### Fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont prévues à hauteur de 372 956,22 euros et se répartissent comme suit :



- 21 % pour les charges générales (eau, électricité, combustible, carburant, entretien, assurance...)
- 30 % pour les charges de personnel (personnel communal)
- 10 % pour les autres charges de gestion courante (indemnités des élus, prestation de l'animateur sportif versé à Terres du Lauragais, SDIS, subventions aux associations communales...)
- 1 % pour les charges financières
- 29 % pour la section investissement
- 64 % impôts et taxes

Pour information, Vieillevigne paie à la communauté de communes :

- 1091 euros d'adhésion au PETR (montant par habitant)
- 88 euros/an pour le GAL (groupement d'acteurs locaux) qui assure l'accompagnement et le suivi des porteurs de projets mais aussi l'animation et l'évaluation du programme LEADER (= programme européen qui vise à soutenir des projets pilotes en zone rurale. LEADER est un axe du FEADER (Fonds Européen Agricole et de Développement de l'Espace Rural)).
- 763 euros/an au SDAN Haute-Garonne (Schéma directeur d'aménagement numérique)

Des dépenses supplémentaires sont demandées par la communauté de communes ; en outre, des arriérés sur la prestation de l'animateur sportif sont à payer cette année et les dépenses liées à l'urbanisme augmentent chaque année.

La réserve qu'on mettait habituellement dans les charges générales est en baisse à 16000 euros car le choix est fait de soutenir l'investissement.

### **Investissement**

Les dépenses de la section d'investissement s'élèvent à 867728,01 euros dont 100059,80 euros de reste à réaliser.

Les projets financés sont les suivants :

- Eclairage public : finir le passage des candélabres en LED
- PLU : reste à payer de 2820 euros
- Achat de matériel technique : 2500 euros pour des achats éventuels
- Borne incendie : 2 bornes ont déjà été refaites, il faudrait une borne supplémentaire route des coteaux et une autre route du canal du midi pour un montant de 8000€
- Acquisition tracteur : rajout d'un reste à réaliser en raison des subventions en attente
- Réfection église : 42071 euros déjà dépensés pour les études faites par les architectes (1259 euros en reste à réaliser). Prévision de 750000 euros de travaux (y compris expertise amiante et plomb et sécurité travaux). Les financements prévus pour la réfection de l'église sont : 230000 euros de subventions du département (actés), 173000 euros de l'État (en attente de réponse) et 21000 euros de la région (en attente de réponse), 90000 euros d'emprunt, 120000 euros de dons et legs. Il manque encore 117000 euros.
- Palissade école : 8000 euros
- Acquisition chapiteaux : 2400 euros
- Rénovation de l'école maternelle : 67000 euros (y compris honoraires architecte) avec une subvention du département de 19.200 € et une subvention de l'Etat de 15.870 €
- Cimetière : 10200 euros pour terminer l'aménagement
- Projet d'aménagement centre village : Le pool routier fait partie des dépenses de fonctionnement. Une réunion a eu lieu avec la Communauté de communes pour présenter notre demande. Une entreprise doit rendre un plan d'exécution pour permettre l'établissement d'un devis du montant des travaux à réaliser. Il est possible de faire financer ce qui est sécurisé (chicanes, marquage au sol...) sur le budget des amendes de police.
- Associations : les subventions sont maintenues au niveau de 2020

==> **Vote à l'unanimité des votants (11 votes) du budget primitif 2021**

## **5. Pacte de gouvernance Terres du Lauragais**

Le maire présente le pacte de gouvernance envoyé par la communauté de communes Terres du Lauragais.

Ce pacte rappelle le fonctionnement de la C.C. et explique comment on peut faire participer les élus à la communauté de communes. Il comporte un volet social et un volet financier et fiscal.

Ce pacte n'est pas obligatoire pour une communauté de communes de la taille de Terres du Lauragais mais TDL a décidé de se doter d'un tel document clarifiant notamment la participation des élus non communautaires.

Le volet financier et fiscal prête à discussion et interprétation.

- le pacte financier n'aborde pas clairement la remise en cause des compétences de la communauté de communes et de leur gestion, travail préalable nécessaire avant toute réflexion sur le pacte financier et fiscal.

- le pacte financier n'évoque pas suffisamment la prise en compte de l'historique budgétaire de chaque commune.

==> **Délibération sur l'approbation du pacte de gouvernance de Terres du Lauragais :**

**pour : 7 voix**

**abstention : 3**

**contre : 1**

Une réserve sera transmise lors de l'envoi de la validation du pacte de gouvernance.

## **6. SDHEG : éclairage public**

Il reste une dernière phase de changement des candélabres pour avoir 100 % de l'éclairage en LED. Lors de la demande du 10 novembre dernier, le SDHEG a validé l'avant-projet qui comporte le changement des points lumineux situés place du village, au Cammas, à Léguille, à la station d'épuration, après le dos d'âne, ce qui représente 34 points lumineux.

Les nouveaux candélabres sont de catégorie 1 c'est-à-dire qu'ils intègrent un dispositif permettant une réduction de plus de 50 % de l'intensité lumineuse pendant la nuit.

Le coût total s'élève à 24750 euros dont 3000 euros de TVA (récupérée), 15840 euros pris en charge par le SDHEG, 5012 euros à la charge de la commune.

Question : peut-on envisager une extinction des candélabres la nuit ?

Réponse : il fallait attendre le remplacement des candélabres pour envisager cette possibilité. Cela sera possible techniquement avec le changement de deux des trois points de commande. Ce changement pourra se faire l'année prochaine.

==> **Approbation à l'unanimité (11 voix) des travaux sur l'éclairage public**

## **7. Points divers**

### **\* *Changement photocopieurs école et mairie***

Vus les devis proposés par les différentes sociétés et le niveau des subventions, il reste intéressant d'acheter le matériel.

Ces achats feront l'objet d'une délibération ultérieure.

### **\* *Communauté de communes***

La CC porte à connaissance son rapport d'activité 2019.

### **\* *Commission église***

La commission épiscopale a visité l'église suite à notre information des travaux envisagés.

Il va falloir faire du tri du contenu de l'église avant les travaux. A voir : qui et où on stocke ?

**\* *Urbanisme***

Après approbation du PLU, le document a été transmis pour un contrôle de légalité de l'État. La préfecture a renvoyé son avis : « le PLU est fragile juridiquement et doit être modifié ». Une réponse est à faire mais a priori le PLU repose sur des bases juridiquement solides.

**\* *École***

L'école est fermée en raison des congés et de la situation sanitaire. Un nichoir à chauve-souris a été reçu et installé sur un gros chêne dans le parc du château.  
La facturation avec paiement en ligne fonctionne très bien.  
Une réunion est à prévoir pour la commission.

**\* *Porte du terrain de tennis***

La réparation va être faite prochainement. En attendant, un cadenas à code pourra être mis pour éviter l'accès aux personnes extérieures à la commune et non adhérentes à Sport Loisir Vieilleville.

**\* *Conseil communautaire***

- *SDAN* : la fibre optique devrait être disponible pour les particuliers de Haute-Garonne en 2022. Chaque commune doit indiquer un référent pour l'installation des boîtiers permettant le raccordement des habitations.
- *PLUi* : la délibération d'opposition au PLUi ne doit pas être refaite, celle déjà prise restant valide..
- *Ordures ménagères* : un webinaire proposé par l'Ademe sur la gestion des ordures ménagères a confirmé que la seule solution pour respecter les objectifs de réduction des déchets est de mettre en place une taxe incitative.

La séance est levée à 23h35.